



Ordonnance de télécom CRTC 2010-265

Ottawa, le 7 mai 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Vidéotron ltée	32	le 10 mars 2010
Saskatchewan Telecommunications	233 233A	le 23 mars 2010 le 6 avril 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.